



PLAN LOCAL D'URBANISME

09U18

Rendu exécutoire
le



Modification n°1

DOSSIER POUR NOTIFICATION

Date d'origine :

Mars 2019

PLU approuvé par délibération municipale du 20 Mars 2014 - Étude réalisée par l'Agence d'Urbanisme ARVAL SARL

APPROBATION - Dossier annexé à la
délibération municipale du

Urbanistes :

Mandataire : ARVAL

Agence d'Urbanisme ARVAL
Sarl MATHIEU - THIMONIER - CARRAUD
3 bis, Place de la République - 60800 CREPY-EN-VALOIS
Téléphone : 03 44 94 72 16 - Fax : 03 44 94 72 01
Courriel : Nicolas.Thimonier@arval-archi.fr

Equipe d'étude : N. Thimonier (Géog-Urb)

Participation financière : Conseil Départemental de l'Oise



MODIFICATION N°1 DU PLAN LOCAL D'URBANISME - DOSSIER D'ENQUÊTE PUBLIQUE -

Les pièces suivantes sont remaniées dans le cadre de la modification n°1 du PLU de Boissy-Fresnoy :

- Pièce 3 : Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP)
- Pièce 4a : Règlement (en partie)
- Pièce 4c : Plan de zonage au 1/2000^{ème} (le secteur aggloméré)
- Pièce 4d : Emplacements réservés

Les autres pièces du dossier PLU approuvé le 20 mars 2014, n'ont fait l'objet d'aucun changement et restent donc en vigueur.